

ATELIER COUTURE ET LOISIRS CRÉATIFS

SAISON 2023/2024

Informations importantes du règlement intérieur :

- Toute inscription est annuelle ainsi que son règlement avec possibilité de régler par trimestre.
- Chaque trimestre engagé est dû dans son intégralité.
- Seules les demandes de remboursement pour raison médicale entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité pour une durée minimale d'un trimestre et les mutations professionnelles sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit accompagnées selon les cas d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur.
- Le règlement est à remettre après réception de la facture courant octobre.
- Il est possible de payer en ligne, en espèces, par chèques vacances ou par chèque.
- Les chèques doivent être à l'ordre Arts et Couture.
- Tous règlements sont à déposer uniquement à la Maison du Peuple les mercredis et vendredis de 15h à 18h ou dans sa boîte aux lettres qui se trouve à l'entrée du bâtiment.
- Les dossiers d'inscriptions doivent être envoyés/déposés en une seule fois à La Maison du Peuple. Si votre dossier est incomplet, il se verra refusé.
- Pour les pierre-bénitains, il faut joindre au dossier d'inscription un justificatif de domicile de moins de 3 mois. En l'absence de ce document, votre inscription ne pourra pas être traitée.
- Pour les moins de 18 ans pierre-bénitains, il faut joindre un justificatif du quotient CAF. Le tarif sera calculé en fonction de ce quotient. En l'absence de ce document, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera effectuée. Le quotient familial restera fixe pour la totalité de la saison scolaire.

FICHE D'INSCRIPTION

*Informations obligatoires

Nom* :

Prénom* :

Date de Naissance* :

Adresse (justificatif de domicile obligatoire pour les Pierre-Bénitains)* :

.....

Adresse mail (en majuscules)* :

Téléphone du domicile : Portable* :

SOUHAIT D'INSCRIPTION POUR 2023 / 2024

Cocher la case correspondante au cours de loisirs créatifs souhaité

- Cours n° 1 : Mardi 9h -12h
- Cours n° 2 : Jeudi 9h-12h
- Cours n° 3 : Jeudi 14h - 17h

Au vu du nombre de demandes de nouvelles inscriptions dans certains cours, les dossiers de réinscription pourront être réinterrogés avant la rentrée scolaire.

TARIFS PAR TRIMESTRE

- 31 € pour les Adultes Pierre-Bénitains
- 53 € pour les extérieurs

AUTORISATION DE CESSION DU DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MAJEURE

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

E-mail :

Tél :

- Accepte d'être filmé(e) et/ou photographié(e) par le pôle Culture dans le cadre de ses activités (représentation, rendez-vous, rencontre, atelier, etc.)
- Accepte que tout ou partie des images réalisées soit incorporé, à titre gratuit, en vue de son exploitation par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats, dans le monde entier et pour une durée de 10 ans.

- Site internet de la Commune et du Pôle Culture : pierrebénite.fr / pierrebénitemdp.fr
- Réseaux Sociaux : Facebook, Twitter, Pinterest, Instagram, Youtube, LinkedIn
- Documents de communication imprimés de la Commune et de son pôle Culture : brochure, flyers, affiches, dossiers.

La Commune et son pôle Culture, s'engagent à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

Fait à

Le / /

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)

AUTORISATION DE CESSION DU DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Agissant en qualité de représentant légal de :

Né(e) le : à :

- Autorise la Commune et son pôle Culture à fixer et reproduire l'image de la personne que je représente légalement dans le cadre de ses activités (représentation, rendez-vous, rencontre, atelier, etc.).
- Accepte que tout ou partie des images réalisées soit incorporé, à titre gratuit, en vue de son exploitation par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats, dans le monde entier et pour une durée de 10 ans.

- Site internet de la Commune et du Pôle Culture : pierrebenite.fr / pierrebenitemdp.fr
- Réseaux Sociaux : Facebook, Twitter, Pinterest, Instagram, Youtube, LinkedIn
- Documents de communication imprimés de la Commune et de son pôle Culture : brochure, flyers, affiches, dossiers.

La Commune et son pôle Culture, s'engagent à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

Fait à

Le / /

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)